

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Prolongation de conventions relatives au dispositif de partenariat périnatal de prévention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a signé trois conventions de partenariat dans le domaine de la périnatalité avec le centre hospitalier de La Ciotat, le centre hospitalier du Pays d'Aix et l'assistance-publique hôpitaux de Marseille. Ce partenariat entre dans le cadre de leurs missions sanitaires respectives envers les familles et les enfants.

Ces conventions concernent le suivi sanitaire et psycho-social des parents et des enfants en matière de dispositif de partenariat périnatal de prévention.

Elles décrivent notamment les modalités de coopération entre les services médicaux du Département et de ces institutions dans les champs suivants : la promotion de l'entretien prénatal précoce, la structuration des liens autour de situations individuelles, les actions de santé conjointes et l'évaluation de ces actions.

Ces conventions arrivant à leur terme, il apparaît nécessaire de les prolonger en signant trois avenants joints en annexe au rapport.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière supplémentaire dans la mesure où les dépenses ont été prévues au budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

